



COMMUNE  
DE  
**BURNHAUPT LE HAUT**  
68520

Téléphone 03 89 48 70 58  
Fax 03 89 62 70 75

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 7 AVRIL 2014**

CONVOCACTION DU 2 AVRIL 2014

### **Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire**

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h

#### **Sont présents :**

19

Monsieur Claude KIRSCHER - 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame Claude CAPON - 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame Isabelle ANASTASI - 4<sup>ème</sup> Adjointe

#### **Les Conseillers :**

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER,  
Madame Annick SCHINDLER, Madame Régine GIRARDI,  
Monsieur Didier GAUTHERAT, Madame Brigitte HUG,  
Madame Marie-Noëlle NAM, Monsieur Marc BOHRER,  
Madame Nathalie GROSSMANN, Monsieur Joseph SCHNOEBELEN,  
Madame Geneviève CALVET, Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT,  
Monsieur Philippe SCHOEN, Madame Clarisse BITSCH

Absents excusés non représentés :

\*\*\*

Absents excusés représentés :

\*\*\*

---

Secrétaire de séance : Monsieur Régis TROMMENSCHLAGER, Secrétaire Général

#### **Ordre du jour :**

1. Election des délégués aux syndicats suivants :
  - Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller
  - Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière
  - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Guewenheim
  - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller
  - Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux
  - Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
2. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
3. Election des membres appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
4. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : constitution de la liste de présentation des membres aux services fiscaux
5. Désignation des représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)
6. Désignation du correspondant défense
7. Désignation du délégué au groupement d'intérêt cynégétique
8. Constitution des différentes commissions communales et désignation des membres
9. Délégations consenties par le conseil municipal au Maire
10. Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
11. Indemnité de conseil du comptable public
12. Subventions
13. Divers

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS DU 30 MARS 2014**

Le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes de la séance du 30 mars 2014, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne Monsieur Régis TROMMENSCHLAGER secrétaire de séance.

## **ARTICLE 1**

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS**

### **Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller**

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Syndicat Mixte de l'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, à bulletins secrets.

#### **DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU SYNDICAT MIXTE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER**

Après appel des candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

	1 <sup>er</sup> tour
Nombre de bulletins:	19
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

#### Ont obtenu :

M. Joseph SCHNOEBELEN, dix-huit voix (18)

Mme Geneviève CALVET, quinze voix (15)

#### **Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus:**

M. Joseph SCHNOEBELEN, délégué titulaire

Mme Geneviève CALVET, déléguée titulaire

#### **DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT MIXTE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER**

Après appel des candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

	1 <sup>er</sup> tour
Nombre de bulletins:	19
Bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	10

A obtenu :

M. Didier GAUTHERAT, dix-huit voix (18)

**Ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu:**

M. Didier GAUTHERAT, délégué suppléant

---

## **Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière**

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires appelés à siéger au Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière à Burnhaupt-le-Haut, à bulletins secrets.

<b>DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MAISON FORESTIÈRE A BURNHAUPT-LE-HAUT</b>
---

Après appel des candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

	1 <sup>er</sup> tour
Nombre de bulletins:	19
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

Ont obtenu :

M. Joseph SCHNOEBELEN, douze voix (12)

M. Jean-Marc NACHBAUR, dix-huit voix (18)

M. Didier GAUTHERAT, sept voix (7)

**Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus:**

M. Joseph SCHNOEBELEN, délégué titulaire

M. Jean-Marc NACHBAUR, délégué titulaire

---

## **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Guewenheim**

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de Guewenheim, à bulletins secrets.

**DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR  
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE GUEWENHEIM**

Après appel des candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

	1 <sup>er</sup> tour
Nombre de bulletins:	19
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

Ont obtenu :

M. Marc BOHRER, seize voix (16)  
M. Jean-Jacques HERRGOTT, douze voix (12)  
Mme Geneviève CALVET, sept voix (7)

**Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus:**

M. Marc BOHRER, délégué titulaire  
M. Jean-Jacques HERRGOTT, délégué titulaire

**DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR  
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE GUEWENHEIM**

Après appel des candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

	1 <sup>er</sup> tour
Nombre de bulletins:	19
Bulletins blancs ou nuls :	3
Suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu :

M. Thierry ZIEGLER, seize voix (16)

**Ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu:**

M. Thierry ZIEGLER, délégué suppléant

---

**Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller**

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués appelés à siéger au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller, à bulletins secrets.

## DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA DOLLER

Après appel des candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

	1 <sup>er</sup> tour
Nombre de bulletins:	19
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

Ont obtenu :

Mme Geneviève CALVET, douze voix (12)

M. Didier GAUTHERAT, dix-huit voix (18)

**Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus:**

Mme Geneviève CALVET, déléguée titulaire

M. Didier GAUTHERAT, délégué titulaire

---

## **Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux**

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, à bulletins secrets.

## DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPÊTRES INTERCOMMUNAU

Après appel des candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

	1 <sup>er</sup> tour
Nombre de bulletins:	19
Bulletins blancs ou nuls :	4
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

M. Thierry ZIEGLER, quinze voix (15)

**Ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu :**

M. Thierry ZIEGLER, délégué titulaire

<b>DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPÊTRES INTERCOMMUNAU</b>
--

Après appel des candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

	1 <sup>er</sup> tour
Nombre de bulletins:	19
Bulletins blancs ou nuls :	4
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

M. Claude KIRSCHER, quinze voix (15) voix

**Ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu:**

M. Claude KIRSCHER, délégué suppléant

---

### **Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires appelés à siéger au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, à bulletins secrets.

<b>DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DU HAUT-RHIN</b>
---

Après appel des candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

	1 <sup>er</sup> tour
Nombre de bulletins:	19
Bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	9

A obtenu :

M. Jean-Jacques HERRGOTT, six voix (6)

M. Didier GAUTHERAT, onze voix (11)

**Ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu:**

M. Didier GAUTHERAT, délégué titulaire

## ARTICLE 2

### OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletins secrets et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Madame le Maire suspend la séance durant cinq minutes afin de permettre la constitution des listes. La séance reprend son cours.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

#### Membres de la commission d'appel d'offres :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
<b>Liste 1 :</b> <b>Titulaires :</b> Claude KIRSCHER Marie-Noëlle NAM Clarisse BITSCH <b>Suppléants :</b> Marc BOHRER Jean-Jacques HERRGOTT Annick SCHINDLER	12	1	1	2
<b>Liste 2 :</b> <b>Titulaires :</b> Jean-Marc NACHBAUR Brigitte HUG Claude Capon <b>Suppléants :</b> Marc BOHRER Jean-Jacques HERRGOTT Annick SCHINDLER	7	1	0	1

Ont été proclamés élus :

- M. Claude KIRSCHER, **membre titulaire** ;
- Mme Marie-Noëlle NAM, **membre titulaire** ;
- M. Jean-Marc NACHBAUR, **membre titulaire** ;
- M. Marc BOHRER, **membre suppléant** ;
- M. Jean-Jacques HERRGOTT, **membre suppléant** ;
- Mme Annick SCHINDLER, **membre suppléant** ;

### ARTICLE 3

#### **OBJET : ELECTION DES MEMBRES APPELES A SIEGER AU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES**

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Elle précise que ce nombre ne peut pas être inférieur à 8 ni supérieur à 16 et qu'il doit être pair, puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Les membres du conseil d'administration du CCAS élus par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète.

Madame le maire est présidente de droit du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à huit (8) le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera élue par le conseil municipal et l'autre moitié désignée par le Maire.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidats suivants a été présentée :

- 1 .Mme Claude CAPON
2. Mme Brigitte HUG
3. M. Thierry ZIEGLER
4. Mme Régine GIRARDI

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé à bulletins secrets, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	19
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
Bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	17



Ont été proclamés élus membres du conseil d'administration :

- Mme Claude CAPON
- Mme Brigitte HUG
- M. Thierry ZIEGLER
- Mme Régine GIRARDI

## **ARTICLE 4**

**OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : CONSTITUTION DE LA LISTE DE PRESENTATION DES MEMBRES AU SERVICES FISCAUX**

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, le conseil municipal désigne avec dix-huit votes favorables et une abstention douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants.

**TITULAIRES :**

1. Madame Annick SCHINDLER
2. Madame Claude CAPON
3. Monsieur Claude MASSON
4. Madame Brigitte HUG
5. Monsieur Jean-Michel CLOG
6. Monsieur Antoine PARISOT
7. Mademoiselle Nathalie GROSSMANN
8. Madame Clarisse BITSCH
9. Monsieur MULLER Antoine
10. Monsieur Germain MANG (propriétaire de bois)
11. Monsieur Clément MATHIS (domicilié à Burnhaupt-le-Bas)
12. Monsieur Claude KIRSCHER

**SUPPLEANTS :**

1. Monsieur Marc BOHRER
2. Monsieur Joseph SCHNOEBELEN
3. Monsieur André STEMMELEN
4. Monsieur Bernard BELEY
5. Madame Isabelle ANASTASI
6. Monsieur Roger GENSBITTEL (domicilié à Eteimbès)
7. Monsieur Abdelhakim BOUAFIA
8. Madame Carole ILTIS
9. Monsieur Henri JUNCKER (propriétaire de bois)
10. Monsieur François DITNER
11. Monsieur Anselme FOHRER
12. Monsieur Marcel KUNTZ

## ARTICLE 5

### OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Conformément au décret 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et à l'arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires, le conseil municipal désigne avec dix-huit votes favorables et une abstention les quatre représentants de la commune appelés à siéger au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires :

- M. Joseph SCHNOEBELEN
- Mme Annick SCHINDLER
- Mme Marie-Noëlle NAM
- M. Claude KIRSCHER

## ARTICLE 6

### OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Madame le Maire invite le conseil municipal à désigner le correspondant défense.

Le conseil municipal désigne **Mme Marie-Noëlle NAM** correspondant défense avec dix-huit votes favorables et une abstention.

## ARTICLE 7

### OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE AU GROUPEMENT INTÉRÊT CYNÉGÉTIQUE

Madame le Maire invite le conseil municipal à désigner le représentant au sein du Groupement d'Intérêt Cynégétique (G.I.C.).

Le Conseil municipal désigne **Mme Nathalie GROSSMANN** déléguée au sein du G.I.C. avec dix-huit votes favorables et une abstention.

## ARTICLE 8

### OBJET : CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut élire des commissions spéciales. Le Maire les préside ; il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil municipal. Les résolutions y sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Selon la doctrine de l'institut du droit local, seuls des conseillers municipaux peuvent être membres des commissions avec voix délibérative. Cependant, des personnes qualifiées peuvent y participer avec voix consultative.

**A 21h25 : Madame Nathalie GROSSMANN quitte la séance.**

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer puis de désigner les membres des commissions suivantes :

- Commission des Finances ;
- Commission de l'Urbanisme de la Voirie et des Bâtiments ;
- Commission Sécurité ;
- Commission de la Forêt ;
- Commission de l'Information et de la Communication ;
- Commission du Cadre de Vie et de la Vie Citoyenne ;
- Commission d'Animations Sportives et Culturelle pour tous ;
- Commission Réhabilitation Mairie.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la création des huit commissions précitées.

Dans un esprit d'ouverture, le conseil municipal accepte d'accueillir des burnhauptois désireux d'intégrer les commissions de la Forêt, de l'Information et de la Communication, du Cadre de Vie et de la Vie Citoyenne et de la commission d'Animations Sportives et Culturelles pour tous.

Les membres suivants sont désignés à l'unanimité :

INTITULE DE LA COMMISSION	PARTICIPANTS	
<b>Commission des Finances :</b>	Marc BOHRER Régine GIRARDI Clarisse BITSCH Marie-Noëlle NAM	Philippe SCHOEN Claude CAPON Claude KIRSCHER Isabelle ANASTASI
<b>Commission de l'Urbanisme, de la Voirie et des Bâtiments</b>	Didier GAUTHERAT Jean-Marc NACHBAUR Claude CAPON Geneviève CALVET Philippe SCHOEN	Claude KIRSCHER Jean-Michel CLOG Clarisse BITSCH Joseph SCHNOEBELEN
<b>Commission Sécurité</b>	Marie-Noëlle NAM Jean-Marc NACHBAUR Annick SCHINDLER	Didier GAUTHERAT Jean-Michel CLOG Isabelle ANASTASI
<b>Commission de la Forêt</b>	Jean-Michel CLOG Claude KIRSCHER Clarisse BITSCH Marc BOHRER Antoine PARISOT	Henri JUNCKER Christian BODIN Germain MANG François DITNER Marcel KUNTZ

<b>Commission de l'Information et de la Communication</b>	Claude KIRSCHER Claude CAPON Régine GIRARDI	Marc BOHRER Isabelle ANASTASI Marcel KUNTZ
<b>Commission du Cadre de Vie et de la Vie Citoyenne</b>	Thierry ZIEGLER Jean-Jacques HERRGOTT Brigitte HUG	Claude CAPON Annick SCHINDLER
<b>Commission d'Animations Sportives et Culturelles pour tous</b>	Jean-Jacques HERRGOTT Didier GAUTHERAT Brigitte HUG Annick SCHINDLER	Joseph SCHNOEBELEN Claude CAPON Isabelle ANASTASI Claude MASSON
<b>Commission Réhabilitation Mairie</b>	Jean-Jacques HERRGOTT Didier GAUTHERAT Jean-Marc NACHBAUR Marie-Noëlle NAM Jean-Michel CLOG Claude CAPON Claude KIRSCHER	Annick SCHINDLER Joseph SCHNOEBELEN Marc BOHRER Clarisse BITSCH Philippe SCHOEN Isabelle ANASTASI

## ARTICLE 9

### Objet : DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, par vote à mains levées, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à 20 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants jusqu'à 5% du montant HT du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1000€ HT ;
- exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le conseil municipal reporte à une séance ultérieure sa décision relative à la délégation n°15 de l'article L2122-22 du CGCT (exercice des droits de préemption).

## **ARTICLE 10**

### **OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire et étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité avec effet immédiat :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 41% de l'indice 1015 ;
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire à 16,5% de l'indice majoré 1015.

## **ARTICLE 11**

### **OBJET : INDEMNITÉ DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relatif aux droits et libertés des communes des départements et des régions et le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de reconduire l'indemnité de conseil à Monsieur Eric BRAILLON pour la durée de son mandat ;
- retient l'application du tarif défini à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 sans modulation des taux.

## ARTICLE 12

### OBJET : SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- 525 € au Football Club de Burnhaupt-le-Haut au titre de la subvention « jeunes licenciés 2014 » (102 jeunes) ;
- 293,31 € au Handball Doller Guewenheim Burnhaupt au titre de la subvention « jeunes licenciés 2014 » (62 jeunes).

## DIVERS

### NOUVEAUX ARRIVANTS :

Madame le Maire rapporte la proposition d'un administré de mettre en place un protocole d'accueil pour les nouveaux arrivants. Il est décidé que cette réflexion sera menée par la Commission du Cadre de Vie et de la Vie Citoyenne.

### IMPOTS DIRECTS LOCAUX :

Madame le Maire rappelle que des informations erronées ont été diffusées dans la commune concernant l'augmentation des taux des impôts directs locaux par la municipalité lors du dernier mandat, notamment concernant le taux de la taxe d'habitation. En effet, la suppression de la taxe professionnelle s'était accompagnée d'une réforme de l'Etat sur la fiscalité locale. Dans ce nouveau schéma, **la part départementale de la taxe d'habitation a été transférée aux communes**. Ainsi, ce transfert de taux entre le Département et la commune, **décision de l'Etat de non de la municipalité**, a entraîné une hausse de taux de la taxe d'habitation de **5,08% en 2010 à 8,81%, sans que le contribuable n'en soit impacté** ; en effet, le montant de la taxe d'habitation, pour la part communale, n'a subi **aucune augmentation**.

L'Etat a également instauré un mécanisme pour garantir à chaque collectivité la stabilité de ses moyens de financement, grâce à la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Le FNGIR est un prélèvement obligatoire annuel pour la commune de Burnhaupt-le-Haut. Pour 2013, c'est un montant de près de 140 000 € qui a été prélevé !

Madame le Maire rappelle que sur le mandat passé, le conseil municipal a augmenté deux fois les taux des impôts directs locaux de seulement 1%. **A titre d'exemple, l'augmentation de 1% de la taxe d'habitation en 2014 fait passer son taux de 9,08% à 9,17%, ce qui représente un gain supplémentaire pour la commune d'à peine 1 575€.**

**Enfin, Madame le Maire rappelle que l'ensemble des délibérations prises par la municipalité sont consultables en mairie. Les taux votés par les élus en matière fiscale sont donc accessibles année par année et corroborent les informations données ci-avant.**

#### **BUDGET 2014 :**

Madame le Maire apporte des précisions sur l'inscription au budget 2014 d'un montant de 1 300 000 € pour le projet de réhabilitation de la mairie. Cette somme, qui correspond au coût global estimatif de l'opération (honoraires, travaux et frais annexes), sera bien entendu étalé sur plusieurs exercices. Lors de la présentation de cette ligne budgétaire lors du conseil municipal du 10 mars 2014, il avait bien été précisé qu'une large partie de cette enveloppe serait utilisable en 2014 par la nouvelle équipe municipale pour la réalisation de ses projets.

#### **REUNION DU SIAEP DE GUEWENHEIM :**

Monsieur Claude Kirscher annonce que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Guewenheim se réunira le mardi 13 mai à 20H00 à la Maison du stade Burnhaupt-le-Haut.

*La séance est clôturée à 22H30.*

Fait à Burnhaupt-le-Haut, le 11 avril 2014

Le Maire,  
Véronique SENGLER